

RCS : NANCY Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00658 Numéro SIREN : 830 696 951 Nom ou dénomination : AB LAXOU
--

Ce dépôt a été enregistré le 23/01/2020 sous le numéro de dépôt 317

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2019 12			Exercice N-1 30/06/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)				25 000	-25 000	-100.00
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	25 000	3 590	21 410		21 410	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	4 503	98	4 405	29 025	-24 620	-84.82
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	43 475	6 441	37 034		37 034	
	Autres immobilisations corporelles	772 529	83 471	689 058		689 058	
	Immobilisations en cours				171 898	-171 898	-100.00
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	19 200		19 200	3 000	16 200	540.00
	Total II	864 707	93 600	771 107	203 923	567 184	278.14
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	3 778		3 778		3 778	
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	21 161		21 161		21 161	
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	3 522		3 522		3 522	
	Autres créances	15 436		15 436	39 530	-24 094	-60.95
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	235 037		235 037	77 783	157 254	202.17
	Charges constatées d'avance (3)	11 731		11 731	5 813	5 918	101.81
	Total III	290 665		290 665	123 126	167 539	136.07
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 155 372	93 600	1 061 772	352 049	709 723	201.60

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2019 12	Exercice N-1 30/06/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000) Primes d'émission. de fusion. d'apport Ecart de réévaluation	50 000	50 000		
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	-1 647		-1 647	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	49 026	-1 647	50 674	NS
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	97 379	48 353	49 026	101.39
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	497 568	8 702	488 866	NS
	Concours bancaires courants	295	66	229	344.95
	Emprunts et dettes financières diverses	214 249	87 450	126 799	145.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	129 464	15 600	113 864	729.90
	Dettes fiscales et sociales	85 968		85 968	
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	36 790	191 878	-155 088	-80.83
	Autres dettes	60		60	
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	964 394	303 697	660 697	217.55
Ecart de conversion passif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 061 772	352 049	709 723	201.60

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

555 359 294 994

SAS AB LAXOU
Au capital de 50 000 €
31 avenue de la Résistance
54520 LAXOU (Mthe & Mlle)

RCS Nancy 830 696 951

Rapport du commissaire aux comptes sur
les comptes annuels de l'exercice clos le
30 juin 2019



Vincent SOUSTRE

expert comptable diplômé
inscrit au tableau de l'ordre de la région Lorraine

commissaire aux comptes
inscrit près la Cour d'Appel de Nancy

23, rue Gambetta
54300 LUNEVILLE

☎ 03 83 74 59 02 - ✉ 03 83 74 59 03

Vincent SOUSTRE
expert comptable diplômé
inscrit au tableau de l'ordre de la
région Lorraine
commissaire aux comptes
inscrit près la Cour d'Appel de
Nancy

23, rue Gambetta
54 300 LUNEVILLE

☎ 03.83.74.59.02

✉ 03.83.74.59.03

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

A Mesdames, Messieurs les associés de la société AB LAXOU SAS
Siège social : 54520 LAXOU (Mthe et Mlle)
31 avenue de la Résistance
RCS Nancy 830 696 951

Exercice du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m' a été confiée par l'Article 31 de vos Statuts en date du 29 juin 2017, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société AB LAXOU SAS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, Je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les opérations au sein du groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion des Gérants et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société¹ ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les Gérants.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

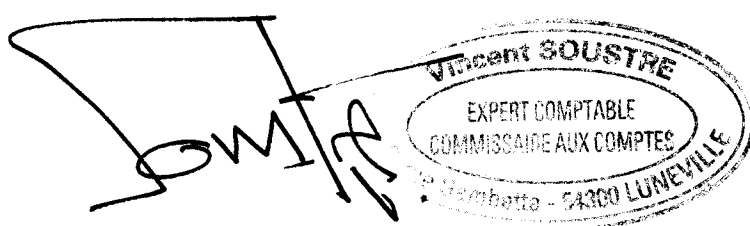
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lunéville, le 04 novembre 2019

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'V. Soustre', written over an official oval-shaped stamp. The stamp contains the following text: 'Vincent SOUSTRE' at the top, 'EXPERT COMPTABLE' in the middle, 'COMMISSAIRE AUX COMPTES' below that, and 'P. Gambetta - 54300 LUNEVILLE' at the bottom.

Le Commissaire aux Comptes
Vincent SOUSTRE

Désignation de l'entreprise : SAS AB LAXOU		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 31 Avenue de la résistance		54520 LAXOU	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 83069695100011		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 13 00 6 20 19	
		N-1 13 00 6 20 18	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA		25 000	
Frais d'établissement * AB			
Frais de développement * CX			
Concessions, brevets et droits similaires AF		25 000 3 590 21 410	
Fonds commercial (1) AH			
Autres immobilisations incorporelles AJ		4 503 98 4 405 29 025	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL			
Terrains AN			
Constructions AP			
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		43 475 6 441 37 034	
Autres immobilisations corporelles AT		772 529 83 471 689 058	
Immobilisations en cours AV			
Avances et acomptes AX			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS			
Autres participations CU			
Créances rattachées à des participations BB			
Autres titres immobilisés BD			
Prêts BF			
Autres immobilisations financières* BH		19 200 19 200 3 000	
TOTAL (II) BJ		864 707 93 600 771 107 203 923	
Matières premières, approvisionnements BL		3 778 3 778	
En cours de production de biens BN			
En cours de production de services BP			
Produits intermédiaires et finis BR			
Marchandises BT		21 161 21 161	
Avances et acomptes versés sur commandes BV			
Clients et comptes rattachés (3)* BX		3 522 3 522	
Autres créances (3) BZ		15 436 15 436 39 530	
Capital souscrit et appelé, non versé CB			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD			
Disponibilités CF		235 037 235 037 77 783	
Charges constatées d'avance (3)* CH		11 731 11 731 5 813	
TOTAL (III) CJ		290 665 290 665 123 126	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1 155 372 93 600 1 061 772 352 049	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	
Immobilisations :		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : SAS AB LAXOU

Néant ☐ *

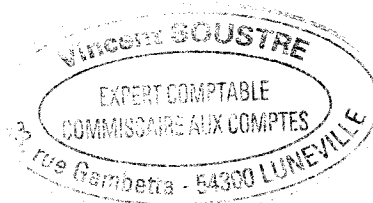
		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :50...000.....)	DA 50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH (1 647)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 49 026	(1 647)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL 97 379	48 353
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 497 863	8 769
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 214 249	87 450
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 129 464	15 600
	Dettes fiscales et sociales	DY 85 968	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ 36 790	191 878
	Autres dettes	EA 60	
Compte régul.	EB		
TOTAL (IV)	EC 964 394	303 697	
Ecart de conversion passif *	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 1 061 772	352 049	
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 555 359	294 994
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	12
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	12
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	12
Permanence ou changement de méthodes	12
Informations complémentaires (CICE)	12
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	13
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	13
Etat des amortissements	14
Etat des provisions	14
Etat des échéances des créances et des dettes	15
Composition du capital social	15
Autres immobilisations incorporelles	15
Evaluation des immobilisations corporelles	15
Evaluation des amortissements	16
Evaluation des matières et marchandises	16
Evaluation des créances et des dettes	16
Dépréciation des créances	16
Disponibilités en Euros	16
Produits à recevoir	16
Charges à payer	17
Charges et produits constatés d'avance	17
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Informations en matière de crédit bail	17



ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

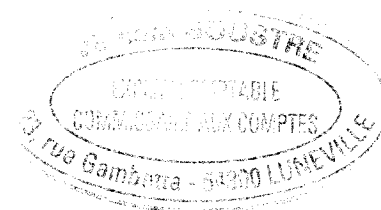
L'activité de l'entreprise a commencé le 12/10/2018.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)



Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) 2018 pour un montant de 6 858 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 6 858 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

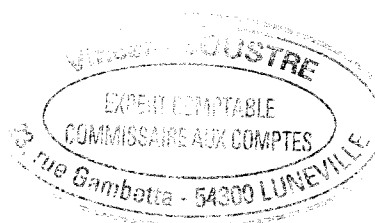
Description des efforts	Montant
- investissement :	6 858
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	6 858

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	29 025		29 503
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			43 558
Installations générales agencements aménagements divers			736 891
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			113 442
Immobilisations corporelles en cours	171 898		
TOTAL	171 898		893 891
Prêts, autres immobilisations financières	3 000		16 200
TOTAL	3 000		16 200
TOTAL GENERAL	203 923		939 594



ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		29 025	29 503	29 503
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		83	43 475	43 475
Installations générales agencements aménagements divers		77 804	659 087	659 087
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			113 442	113 442
Immobilisations corporelles en cours		171 898		
TOTAL		249 785	816 004	816 004
Prêts, autres immobilisations financières			19 200	19 200
TOTAL			19 200	19 200
TOTAL GENERAL		278 810	864 707	864 707

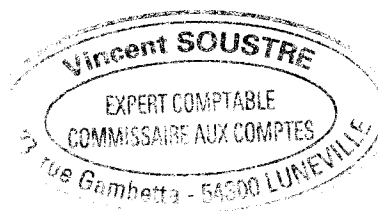
Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		3 688		3 688
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		6 441		6 441
Installations générales agencements aménagements divers		68 885		68 885
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		14 586		14 586
TOTAL		89 912		89 912
TOTAL GENERAL		93 600		93 600

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 688				
Instal.techniques matériel outillage indus.	6 441				
Instal.générales agenc.aménag.divers	68 885				
Matériel de bureau informatique mobilier	14 586				
TOTAL	89 912				
TOTAL GENERAL	93 600				

Etat des provisions

Néant



ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	19 200		19 200
Autres créances clients	3 522	3 522	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 314	9 314	
Débiteurs divers	6 122	6 122	
Charges constatées d'avance	11 731	11 731	
TOTAL	49 889	30 689	19 200

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	676	676		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	497 187	88 152	365 646	43 389
Fournisseurs et comptes rattachés	129 464	129 464		
Personnel et comptes rattachés	40 297	40 297		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 261	24 261		
Impôts sur les bénéfices	2 019	2 019		
Taxe sur la valeur ajoutée	10 334	10 334		
Autres impôts taxes et assimilés	9 057	9 057		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	36 790	36 790		
Groupe et associés	214 249	214 249		
Autres dettes	60	60		
TOTAL	964 394	555 359	365 646	43 389
Emprunts souscrits en cours d'exercice	531 298			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	42 813			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000		50 000		50 000

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.



ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

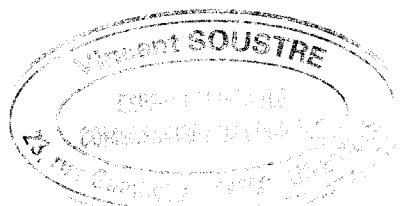
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	3 553
Total	3 553



ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	676
Emprunts et dettes financières diverses	2 461
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 104
Dettes fiscales et sociales	25 338
Total	64 580

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	11 731
Total	11 731

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal. Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			98 176		98 176
Redevances payées - exercice			7 887		7 887
Total			7 887		7 887
Redevances restant à payer - à un an au plus - entre 1 et 5 ans			20 558 74 344		20 558 74 344
Total			94 901		94 901
Valeur résiduelle - entre 1 et 5 ans			982		982
Total			982		982



"AB LAXOU"

Société par actions simplifiée au capital de 50.000 €
Siège social : 31 Avenue de la Résistance à LAXOU (M. & M.)
RCS NANCY 830 696 951



AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 NOVEMBRE 2019

.../...

2^{ème} RESOLUTION

Sur la proposition qui lui est faite, l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos s'élevant à 49.026,28 €, de la manière suivante :

➤ à l'apurement du compte « report à nouveau » débiteur, la somme de	1.647,49 €
➤ au compte « réserve légale », la somme nécessaire pour la porter à 10 % du capital, soit	5.000,00 €
➤ aux associés, à titre de dividendes, la somme de	25.000, 00 €
➤ le solde, au compte « autres réserves », soit la somme de	<u>17.378,79 €</u>
TOTAL EGAL AU BENEFICE DE L'EXERCICE	49.026,28 €

Le dividende par action est de 0,50 €.

Les dividendes seront mis en paiement en novembre 2019, étant précisé que :

- ✎ Lors de leur versement, les dividendes versés à l'associé personne physique seront de suite réduits à concurrence du montant du prélèvement forfaitaire obligatoire de 30 %.
- ✎ Les dividendes seront déclarés par l'associé personne physique en 2020 au titre de sa déclaration de revenus de 2019, et soumis à l'impôt sur le revenu, soit au prélèvement forfaitaire unique de 30 % soit, sur option de sa part, au barème progressif de l'impôt sur le revenu après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %, étant précisé que les dividendes éligibles à l'abattement s'élèvent à un montant de 5.000 €.

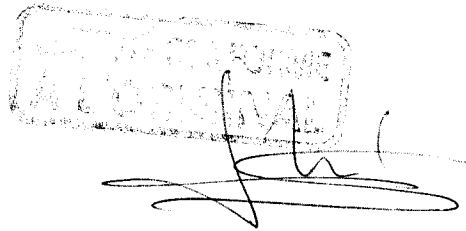
- ↳ Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire obligatoire s'imputeront, selon le cas, sur le prélèvement forfaitaire unique ou sur l'impôt calculé au barème progressif.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué d'autres dividendes depuis la constitution de la société.

Cette résolution *...est...adoptée...à l'unanimité...*

.../...

Pour copie certifiée conforme,
La Présidente.

A handwritten signature in black ink is written over a faint, rectangular stamp. The stamp contains some illegible text, possibly a company name or a reference number. The signature is fluid and extends across the width of the stamp.